

VILLE DE PULLY

Bureau du Conseil

Préavis N° 04 - 2016 au Conseil communal

Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2016-2021)

**Responsabilité(s) du dossier:
Bureau du Conseil**

Pully, le 10 février 2016

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Proposition du Bureau du Conseil	3 - 4
3. Conclusions	4

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Selon l'article 16 du Règlement du Conseil communal, celui-ci, sur proposition de son Bureau, fixe les indemnités du Bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil.

Cette décision est prise une fois par législature.

Il est apparu opportun au Bureau du Conseil de fixer les indemnités pour la nouvelle législature 2016-2021 avant que celle-ci ne débute.

2. Proposition du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil vous propose de maintenir inchangées les indemnités du Conseil pour la législature 2016-2021, à l'exception de la rétribution du secrétaire suppléant pour laquelle une augmentation de 20.- à 35.- l'heure est proposée.

Les propositions du Bureau du Conseil sont les suivantes :

- | | | | |
|---|---|-----|---------------------|
| • | Président(e) du Conseil | Fr. | 6'000.00 par année |
| | Frais de représentation | Fr. | 4'000.00 par année |
| • | Premier vice-président(e) | Fr. | 1'000.00 par année |
| | Frais annuels | Fr. | 600.00 par année |
| • | Deuxième vice-président(e) | Fr. | 600.00 par année |
| | Frais annuels | Fr. | 300.00 par année |
| • | Secrétaire du Conseil | Fr. | 20'000.00 par année |
| | Frais annuels | Fr. | 4'000.00 par année |
| • | Secrétaire suppléant(e) | Fr. | 35.00 par heure |
| • | Membres par séance (Conseil communal,
Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions
permanentes, et le/la secrétaire suppléant(e)) | Fr. | 60.00 par séance |
| • | Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du
Conseil, commissions ad hoc et commissions
permanentes) | Fr. | 100.00 par séance |

- Pour l'auteur d'un rapport Fr. 200.00 par rapport
- Pour les opérations de dépouillement des votations ou élections Fr. 20.00 par heure

3. Conclusions

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis du Bureau du Conseil N° 04-2016 du 10 février 2016,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2016 - 2021.

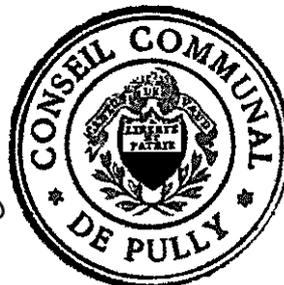
Approuvé par le Bureau du conseil dans sa séance du 10 février 2016.

POUR LE BUREAU DU CONSEIL

La présidente



Nathalie Jaquerod



La secrétaire



Jacqueline Vallotton